

TELEGRAMME DU MARECHAL F O C H

1178/34.

(23 Juillet)

- 1°/- Le Gouvernement allemand signale la non-observation par les Polonais de la ligne de démarcation lithuano-polonaise fixée le 18 Juin. - Il ajoute qu'une avance prématurée des Polonais à la suite des troupes allemandes troublerait l'évacuation et serait repoussée par les armes.
- 2°/- Le Gouvernement allemand est averti que le Général GOUGH est chargé de contrôler l'évacuation par les troupes allemandes au nord de la ligne de démarcation, que dans ces conditions l'entente reste possible entre autorités militaires allemandes et cet Officier Général et qu'en conséquence un conflit entre Allemands et Polonais serait inadmissible.
- 3°/- Le Général GOUGH est mis au courant de la situation et prié d'y apporter toute son attention pour éviter toute possibilité de conflit.
- 4°/- Comme suite à mes instructions télégraphiques des 9 & 11 Juillet je vous demande d'intervenir de nouveau auprès du Gouvernement Polonais en vue d'obtenir repli des détachements Polonais qui pourraient se trouver encore au Nord de la ligne de démarcation.

Rendez-moi compte.

ARZEBNA DOWODZISTWO WOJSK POLSKICH
ADJUTANTURA GENERALNA
WARSZAWA

L. D. 1178/34 dnia 26 VII 1919
Salut. Wydatk.



26.7.

9

3076

Do

Min. Spr. Zagr.

na ręce

Pana Viceministra Skrajńskiego.

W załączeniu przesyłam odpis depeszy
marszałka Późna - do wiadomości.

Major i Adjutant Generalny.

3 załącznik.

